

RECRUTE

Un Chargé de projet planification

Cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux

Entre terre et mer, Guingamp-Paimpol Agglomération est un territoire dynamique mêlant ville, ruralité et littoral avec ses espaces naturels, le tourisme, les activités maritimes et agricoles. De la Baie de Paimpol jusqu'à la Vallée des Saints, l'agglomération regroupe 57 communes et 73 700 habitants. Ses 24 compétences sont mises en œuvre par 440 agents et un budget 2024 de 103 millions d'euros.

MISSIONS

L'agglomération a pris la compétence urbanisme en 2017 et a récemment approuvé un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). A titre d'information, le territoire est doté de trois Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) et a engagé une réflexion pour élaborer un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

Le service urbanisme-droit des sols est composé de 11 agents : 2 chargés de projet planification et 8 agents en charge de l'instruction du droit des sols. Au sein du service, le chargé de mission participera à l'application et au suivi des évolutions du PLUi et de l'ensemble des documents d'urbanisme assimilés (SPR, RLPi, PUP, etc...)

ACTIVITES ET TACHES DU POSTE

- En lien avec le référent de la planification territoriale, suivi, animation et élaboration des documents d'urbanisme :
 - Participer à l'organisation des projets (étapes, calendrier, modalités de réalisation, gouvernance, animation...) et être force de proposition sur les actions à mener
 - Réaliser les évolutions du PLUi et autres documents (études, concertation, communication, ...)
 - Suivre les procédures administratives liées aux études engagées : actes, marchés, suivi budgétaire, sécurisation juridique
 - Mobiliser les expertises techniques nécessaires et les contributions internes des services de l'agglomération
 - Réaliser l'évaluation des documents d'urbanisme
- Mise en œuvre
 - Appuyer le service d'instruction du droit des sols sur certains projets
 - Accompagner les services et les communes dans l'application des documents et leurs évolutions règlementaires
 - Accompagner les communes dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet urbain : sensibilisation à la qualité des opérations d'aménagement, suivi des études urbaines, conseil dans le choix des outils opérationnels, financiers et la politique foncière (élabore et suit les conventions de PUP)
 - Analyser les contentieux administratifs en urbanisme
- Participation à des actions transversales
 - Contribuer ponctuellement aux évolutions du SCoT
 - Suivre l'élaboration et la mise en application de dossiers transversaux (PLH, PCAET, politique en matière d'énergie et de mobilité...)

PROFIL DU CANDIDAT

- Savoirs
 - Bac +5 en urbanisme
 - Expérience en planification urbaine souhaitée
 - Maîtrise des procédures d'urbanisme réglementaires et connaissance juridique en urbanisme
 - Fonctionnement des collectivités territoriales
- Savoir faire
 - Pilotage de projets
 - Aisance rédactionnelle, esprit d'analyse et de synthèse
 - Compétence en SIG obligatoire (Qgis) et maîtrise des outils informatiques
- Savoir être
 - Capacité à évoluer dans un environnement complexe et analyser des situations, proposer des solutions adaptées
 - Aisance orale et capacité à animer des comités de pilotage et réunions de travail multi-partenariales
 - Confidentialité forte

CONDITIONS DU POSTE

- Recrutement par voie statutaire ou à défaut contractuelle
- Poste à pourvoir dès que possible
- Régime indemnitaire et avantages CNAS
- Participation employeur mutuelle et prévoyance
- Permis B obligatoire compte tenu des nombreux déplacements sur le territoire
- Poste à temps complet 35h00 – Réunions en soirée
- Poste basé à Plourivo ou à Guingamp

Adresser lettre de motivation et CV avant le 09 novembre 2024 à :

Monsieur le Président
Guingamp-Paimpol Agglomération
11, rue de la Trinité
22200 GUINGAMP

Contact : Fabienne Gaultier – 02 96 12 12 04 recrutement@guingamp-paimpol.bzh